

QUEL BILAN APRÈS 20 ANS DE PPRT ?

Enquête de la Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso

Le 21 septembre 2001, l'usine AZF de Toulouse stockant du nitrate d'ammonium explosait provoquant la mort de 31 personnes, faisant plus de 2500 blessé(e)s hospitalisé(e)s. Plus de 20 000 dossiers d'indemnisation pour dommages corporels et plus de 80 000 dossiers d'indemnisation pour dommages matériels étaient déposés.

En réponse à cette catastrophe, la loi risques (dite loi Bachelot) n° 2003-699 était publiée le 30 juillet 2003 et imposait la mise en place des plans de prévention des risques technologiques.

**Quel bilan après 20 ans de PPRT ? Quelles réponses des riverain(e)s ? Quelle efficacité ?
Quels comportements des industriels ? Quelles revendications et quelles exigences ?**

Autant de questionnements que la coordination propose à chacun(e) des habitants proches de sites Seveso.

Ce questionnaire est adressé à l'ensemble des associations de défense des riverains charge à chacune d'entre-elles de le soumettre aux riverains concernés (adhérents, sites, réseaux sociaux...).

Les réponses sont à retourner avant le 20 JUIN 2023 à :
coordination.nat.seveso@gmail.com

**ou par courrier à: Michel LE CLER - Coordination Nationale des
Associations Riveraines des Sites Seveso - 1 Le Larron - 44 480 - Donges**

Vous pouvez renseigner directement le questionnaire en cliquant sur l'icône "remplir et signer" située à droite du document.

NOM		Prénom	
Ville		Département	
Tél			
Adresse mail			

Votre PPRT:

1/ Date de prescription:

2/ Date d'approbation:

3/ Avez-vous utilisé les mesures PARI (Plan d'accompagnement aux risques industriels):

OUI

NON

4/ Si OUI, votre habitation a-t-elle été expertisée ?

5/ Les travaux ont-ils été engagés ?

6/ Le coût des travaux prescrits a-t-il été supérieur

aux 10 % de la valeur vénale de votre habitation ?

6 bis/ Si le coût a dépassé les 20 000 €, comment ont été priorités les travaux ?

7/ Les mesures d'accompagnement réalisées

sont-elles de nature à vous assurer une plus grande sécurité ?

8/ Le PPRT est-il pour vous un instrument efficace de prévention des risques industriels ?

Dans les deux cas, pourquoi ?

9/ L'existence du PPRT a-t-il eu une conséquence sur la valeur de votre bien ?

10/ Avez-vous refusé de vous inscrire dans le PARI ?

Si OUI pour quelles raisons ?

12/ Le PPRT a-t-il prescrit une (des) EXPROPRIATION(S)

ou un (des) DELAISSEMENT(S) ?

12 bis/ Que sont devenus les biens, les espaces bâtis concernés ?

14/ Le PPRT a-t-il renforcé le rôle de la collectivité

en matière de prévention des risques industriels?

15/ Quels faits marquants ont retenu votre attention pendant cette période de mise en application des PPRT ?

16/ L'élaboration du PPRT a-t-elle été contestée

par votre association ou votre collectif de riverain(e)s ?

17/ Le PPRT a-t-il fait l'objet d'un ou plusieurs recours après son approbation ?

18/ Quel en a été le résultat ?

VOUS ÊTES RESPONSABLE D'UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAIN(E)S.

Votre PPRT :

Date de prescription:

Date d'approbation:

Votre commune est-elle concernée par plusieurs PPRT ?

Nombre de logements concernés ?

Délaissement ?

Expropriation ?

Nombre de logements concernés par travaux prescrits ?

Nombre de propriétaires ayant réalisé les travaux ?

Coût global des travaux:

A U T R E S C O M M E N T A I R E S /

Question N°

M E R C I